

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE FRANCE**

Membres en exercice : 22
Membres présents : 18
Pouvoirs : 2
Votants : 20

Transmis en Sous-préfecture le
Publié le

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION ORDINAIRE DU MERCREDI 5 DECEMBRE 2007**

L'an deux mil sept, le mercredi cinq décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Viarmes, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Claude KRIEGUER – Monsieur Hervé WINDELS – Monsieur Gilles MENAT (Suppléant de Madame Christiane AKNOUCHE) – Monsieur Patrice RABLINEAU (Suppléant de Monsieur Maurice CHAUVE) – Monsieur Raphaël BARBAROSSA – Monsieur Philippe KILIDJIAN – Monsieur Raymond SOUMRAIL – Monsieur Jean-Claude BOISTARD – Monsieur Marcel RAULINE – Madame Michèle KUNTZ – Monsieur Roger DUFOUR – Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI – Madame Emelyne GEORGES PICOT – Madame Geneviève EULLER – Monsieur Patrice ROBIN (Suppléant de Monsieur Louis BOURLES) – Monsieur Erika TAUER (Suppléant de Monsieur Michel CHOLEBENEDICK) – Monsieur Daniel DESSE – Monsieur William ROUYER

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Louis GOFFINET – Monsieur Gérard COCHET – Madame Marie-Pascale FERRE

POUVOIR :

Madame Christiane AKNOUCHE a donné pouvoir à Monsieur Gilles MENAT -
Monsieur Jean-Claude CRUBEZY a donné pouvoir à Monsieur BARBAROSSA

Monsieur Patrice ROBIN a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance à 20 heures 35.

Approbation du Procès-verbal du 26 septembre 2007 : 4 abstentions Monsieur RAULINE et Madame KUNTZ pour Montsourt et Monsieur ROBIN et Madame TAUER pour Villaine car ils étaient absents.

I – T.R.A.S.E.R.R. COMMUNAUTAIRE 2008

Rapporteur : Monsieur Raphaël BARBAROSSA

Monsieur le Président fait d'abord le point sur le T.R.A.S.E.R.R. Communautaire 2007 avant de parler de celui de 2008.

Il signale que les travaux de la Route de Viarmes à Belloy/Saint-Martin, l'avenue de Beaumont à Belloy la Rue Montbrun sur les communes de Maffliers et Montsourt sont achevées et que les travaux de la rue de Belloy à Villaine vont se faire d'ici la fin de l'année.

Monsieur Jean-Claude BOISTARD tient à préciser que ces travaux ont été très bien faits bien et que le dépôt de fraisât prévu sur les trottoirs a été reporté en fin de travaux.

Monsieur Claude KRIEGUER ajoute qu'il a été contraint d'envoyer un courrier à l'entreprise oeuvrant Route de Baillon pour pouvoir différer les travaux étant donné les nombreux poids lourds et bétonnières passant par cette voirie du fait d'autres travaux sur la commune, et souhaiterait que les réfections soient prévues tout début 2008.

Monsieur le Président tient à préciser que l'enveloppe de subvention pour le T.R.A.S.E.R.R. Communautaire 2007 sera soldée avant la fin de l'année, les travaux s'achevant courant décembre. Par conséquent il est possible de demander une subvention pour l'année 2008. Il rappelle que les voiries retenues pour le T.R.A.S.E.R.R. Communautaire 2008 sont les suivantes : Route de Noisy à Asnières sur Oise (en deux parties), Route de Saint-Martin à Asnières sur Oise, Avenue de Beaumont (dernière partie) sur Belloy en France, Ruelle aux Loups à

Maffliers, Route de Baillon (Pour partie) à Asnières sur Oise (cela concerne le petit pont qu'on a pas eu le temps de faire en 2007) et Virage du Chemin des Roulliers à Viarmes.

Monsieur le Président précise que les voiries listées en premier lieu représentaient une enveloppe dépassant 700 000 euros et que compte-tenu du montant des travaux subventionnables qui est de 304 900 euros HT, il a été nécessaire de faire un choix. Monsieur le Président rappelle que le taux de la subvention du Conseil Général du Val d'Oise est de 39% à calculer sur un montant de travaux maximum de 304 900 euros HT.

A propos des travaux 2007, Monsieur Claude KRIEGUER demande la parole non pas en tant que Maire de la Commune d'Asnières sur Oise, Membre de la Communauté de Communes, mais en tant que Président du S.I.V.O.M. Il fait part de son interrogation concernant les travaux initiés par la Communauté de communes dans le cadre du TRASERR 2007 sur l'impact éventuel que ceux-ci ont pu sur les problèmes d'inondations rencontrés dernièrement. Il tient à attirer l'attention sur les travaux de Saint-Martin du Tertre, s'étant déplacé pour constater l'accumulation d'eau le long des voies ferrées et signale que le ravin de la tempête était complètement saturé. Monsieur Claude KRIEGUER espère donc que ces travaux n'accroissent pas les problèmes d'inondation et informe par ailleurs l'assemblée qu'une procédure judiciaire est en cours auprès des propriétaires fonciers concernés.

Il précise que dans le cadre de la procédure judiciaire un expert a été nommé et qu'il l'a accompagné sur les lieux, et qu'un autre rendez-vous est prévu le 21 décembre 2007. Il tient à alerter l'assemblée sur le fait que la commune de Viarmes pourrait être inondée si un important orage venait à éclater. Il précise que lors de l'ancien orage (qui a créé les dégâts susdits), toute l'eau a emporté sur son passage 300 à 400 m³ de boue venant de champs en amont et qu'on a retrouvé trace de cette coulée jusque dans l'étang de Viarmes, en aval.

Il confirme que pour le 21 décembre (date de la seconde expertise) les communes concernées seront avisées par l'expert. Il précise qu'il y a eu une première audience en référé à laquelle ont assisté les propriétaires et les exploitants des terrains concernés.

Il explique également que les fossés drainant, en partie comblée ne sont pas entretenus et que les terrains étant privés, le SIVOM ne peut se rendre sur place sans autorisation des propriétaires.

Monsieur Roger DUFOUR tient à préciser que les écoulements – caniveaux sur Saint-Martin sont déjà en place depuis des années, ainsi que ceux existants au niveau du pont SNCF qui avait elle-même fait les travaux et que la voie ferrée est depuis toujours en pied de talweg.

Monsieur le Président précise que lors des travaux de réfection de la chaussée pour le TRASERR 2007, en accord avec la DDE, très sensibilisée sur ce point, il a été pris soin de drainer les eaux de ruissellement à l'identique de la situation précédente et que le décaissement de chaussée constaté par Monsieur Claude KRIEGUER avant la fin des travaux n'existe plus après la pose du tapis d'enrobé qui affleure aujourd'hui au ras des terrains cultivés bordant chaque côté de la chaussée, comme à l'origine avant travaux de réfection.

Puis Monsieur le Président aborde le TRASERR communautaire 2008 afin de procéder au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Général n°1-37 du 26 octobre 1998, n°8-05 du 19 février 1999, n°2-03 du 19 janvier 2001 et n°2-14 du 12 avril 2002 relatives aux modalités d'attribution du TRASERR,

Considérant la volonté pour la communauté de communes de réaliser un programme de réfection de voiries pour un montant d'environ 381 537 Euros HT, sur les voiries suivantes, sous condition de respect de l'enveloppe attribuée à l'opération :

- *Route de Noisy à Asnières sur Oise 1^{er} tronçon,*
- *Route de Saint Martin à Viarmes 1^{er} tronçon,*
- *Route de Baillon à Asnières sur Oise*
- *Ruelle aux Loups à Maffliers*
- *Virage du chemin des Roulliers à Viarmes.*
- *Avenue de Beaumont (dernière partie) sur Belloy en France*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

⇒AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de réfection de voiries susvisés dans le cadre du TRASERR communautaire 2008 pour un montant de travaux estimés à 304 900 Euros HT.

II – ZONE DE L'ORME

Rapporteur : Monsieur Raphaël BARBAROSSA

Monsieur le Président, à l'aide d'une carte, expose que sur cette carte de destination générale des différentes parties du territoire au 1/200.000ème, les secteurs d'urbanisation préférentiels ou conditionnels sont indiqués par une petite pastille orange représentant environ 15 hectares.

La Communauté de Communes Carnelle-Pays de France a un projet de développement d'une zone d'activité économique située sur les territoires de la commune de Viarmes (zone IVNA du P.O.S. de Viarmes approuvé le 16

mars 2007 pour une surface de 8,5 ha – page 101 du rapport de présentation) et sur la commune de Belloy-en-France (zone VNA du P.O.S. de Belloy-en-France approuvé le 6 Avril 2001 pour une surface de 10,55 ha – page 60 du rapport de présentation).

Ces deux zones IVNA sur Viarmes et VNA sur Belloy sont contiguës et forment donc un ensemble de 18,85 ha, qui nécessiterait une pastille orange sur la carte du Schéma Directeur de la Région Ile de France, sachant que sur le Schéma Directeur local (S.M.E.P. de l'Ouest Plaine de France approuvé le 28 Avril 1998 et modifié le 29 mai 2006), la zone d'activités de l'Orme y figure déjà.

De plus, la charte du Parc Naturel Régional Oise Pays de France de septembre 2002 a bien acté elle aussi cette zone d'activités intercommunale de l'Orme. Et il en est de même pour le département du Val d'Oise dans le plan stratégique de développement économique et de l'emploi du Val d'Oise paru en septembre 2002.

Ainsi, donc pour la concordance des différentes cartographies opposables nous paraît-il indispensable de faire figurer nos projets de zone économique intercommunale de l'Orme sur la carte de destination générale des différentes parties du territoire du Schéma Directeur de la Région Ile de France. En 2007, la Communauté Carnelle-Pays de France a lancé une procédure de Z.A.C. sur cette zone.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé du Président, Monsieur Raphaël BARBAROSSA,

Considérant la nécessité d'entériner la zone de l'Orme comme une zone d'activité communautaire supérieure à 15 hectares par l'inscription cartographique dans le cadre du schéma directeur de la Région Ile de France en cours d'enquête publique,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

➤ AUTORISE Monsieur Le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès des services concernés du Conseil Régional Ile de France.

III – INDEMNITE ADMINISTRATIVE

Rapporteur : Monsieur Raphaël BARBAROSSA

Monsieur le Président présente Madame Muriel LE JAN et Mademoiselle Sabine BRIGHTON qui remplacent Melle CARNIS et Mme MARCHIENNE parties sur une autre collectivité territoriale et précise que c'est Madame Monique GARNIER qui assurera la gestion des indemnités. Pour permettre de reprendre la suite et éviter des retards, Ces personnes effectuent d'or et déjà les tâches administratives de la Communauté de Commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité de pouvoir au remplacement de Mme MARCHIENNE et Melle CARNIS du fait de leur départ,

Considérant la nécessité de trouver une solution immédiate de remplacement

Considérant le temps passé par Melle BRIGHTON, Mme GARNIER et Mme LE JAN assurant les tâches administratives et financières de la communauté de communes

Considérant que ce temps passé s'effectue en dehors du temps de travail de la commune de Viarmes

Considérant qu'il convient de rémunérer ce personnel

Il est proposé une rémunération forfaitaire de 200 Euros nets mensuels pour Melle BRIGHTON, 100 Euros nets pour Mme GARNIER et 400 Euros nets par mois pour Mme LE JAN

Considérant que cette rémunération sera versée par trimestre civil à compter du 1^{er} octobre 2007 pour Mme GARNIER et du 1^{er} novembre 2007 pour Melle BRIGHTON et Mme LE JAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

⇒ ADOPTE le principe de la rémunération comme vu ci-dessus

⇒ DIT que les crédits budgétaires sont prévus au budget communautaire 2007

III – DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR BUDGET 2007

Rapporteur : Monsieur Raphaël BARBAROSSA

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une erreur d'imputation s'est produite lors de la reprise sur le budget 2007 des Restes à Réaliser au fin 2006. En effet, les études pré-opérationnelles de la Zone de l'Orme ont été reprises au chapitre 23 au lieu du chapitre 20. Par conséquent, afin de permettre le paiement des situations du bureau d'études, il est nécessaire de procéder à la rectification. Il précise que ce sera sans incidence sur le résultat.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le vote du Budget primitif 2007 en date du 28 mars 2007,
Considérant qu'une erreur matérielle est survenue lors de la reprise des Restes à réaliser 2006 au Budget primitif 2007 pour les études pré opérationnelles de la Zone de l'Orme mis au chapitre 23 au lieu du chapitre 20- compte 2031 frais d'études*

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, à l'unanimité

⇒DECIDE d'approuver la décision modificative du Budget Communautaire 2007 en section d'investissement ci-annexée

IV – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur William ROUYER fait un état sur l'avancement du dossier de la Zone de l'Orme. Il annonce qu'il a reçu ce jour, le dossier définitif de l'étude d'impact, ce qui finalise la pré-étude de ce projet et qu'il y a eu un rendez-vous la semaine passée avec Madame FABRE et Madame LE STRAT concernant le projet en cours d'élaboration.

Il précise que la région a une enveloppe globale de 5M€ et que nous devons postuler pour 1ME de subvention. Il est donc nécessaire de finaliser le dossier au cours des prochains mois, de maîtriser le foncier et que Monsieur SMAEGGE du Service des Domaines est en cours de préparation d'une étude parcellaire détaillée. Enfin, le dossier de création d'une ZAC sur cette Zone est prévu à enquête publique au cours du premier semestre 2008.

Il fait ensuite le point sur le dossier VUHLLI.

Monsieur Claude KRIEGUER, à propos de la zone de l'orme, demande si le problème des eaux de ruissellement a été suffisamment pris en compte. Monsieur Daniel DESSE précise que c'est bien le cas avec pour partie des dispositifs écologiques de rétention sur site et pour partie par la création d'un bassin de rétention complémentaire avec faible débit de fuite.

Monsieur Claude KRIEGUER demande si ces infrastructures soient de la compétence communautaire.

Monsieur Roger DUFOUR souhaite aborder le sujet de la Halte Garderie en signalant tout d'abord que celle-ci fonctionne bien.

Madame Emelyne GEORGE PICOT aimerait connaître le nombre d'enfants de Noisy sur Oise, inscrits à cette Halte Garderie et Monsieur Roger DUFOUR se propose de fournir la liste de l'origine communale des enfants qui fréquentent la Halte Garderie.

En ce qui concerne le taux de remplissage de cette Halte Garderie, Monsieur Roger DUFOUR annonce que la celle-ci à un taux de 70% pour les matins et soirs et ajoute que l'après midi, ce taux varie entre 30 et 40% et que c'est un début assez prometteur.

Madame Geneviève EULLER tient à faire part d'un problème lié au jour d'ouverture de cette Halte Garderie. En effet, elle précise que cette salle est une salle de fêtes polyvalente, louée à des particuliers pendant les week-ends et rencontre parfois des problèmes de nettoyage pour l'ouverture le lundi matin dès huit heures.

Monsieur Raphaël BARBAROSSA propose donc une solution qui pourrait régler le problème et de faire appel à un prestataire de service, qui nettoierait de bonne heure, la salle en question pour un montant de 140€ par mois (soit 35€ par prestation) en attendant de pouvoir changer éventuellement le jour et le lieu de réception des enfants à la halte garderie de Seugy pour la prochaine rentrée scolaire.

Il informe qu'une inauguration de la Halte Garderie pourrait avoir lieu le 1^{er} février 2008. Le lieu et l'heure seront à préciser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 29.

Pour affichage,

**Monsieur Raphaël BARBAROSSA
Président de la communauté de communes**